

Ce vendredi en fin de matinée, la Banque Alimentaire de Nancy et la Fondation Orange ont officialisé la signature d'une convention de mécénat dans les locaux de l'association, au Marché de Gros à Vandoeuvre.

La Fondation Orange mettra à disposition de la Banque Alimentaire une collaboratrice à temps partiel durant trois ans, en charge de la communication de l'association. L'aide apportée par la Fondation Orange permettra à la Banque Alimentaire de continuer son travail remarquable contre la précarité, qui ne se limite pas à la récupération de denrées alimentaires mais vise à favoriser plus globalement l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité.

Sensible au dévouement considérable des salariés et des bénévoles de la Banque Alimentaire, Hervé Féron a décidé de lui octroyer une somme de 8.000 euros au titre de la réserve parlementaire 2015. Cette subvention permettra de participer à l'acquisition de neuf chambres froides ainsi qu'au transfert des équipements réfrigérants de l'association vers ses nouveaux locaux.

Les bâtiments actuels n'étant plus adaptés à l'activité de la Banque Alimentaire, la Communauté Urbaine a décidé de mettre à disposition de nouveaux locaux, garantissant une meilleure sécurité du personnel et des volontaires. Jean-François Husson et Jean-Pierre Dessein étaient présents à cette cérémonie, représentant le Grand Nancy.

Nicole Creusot représentait le Conseil Général, qui contribue au fonctionnement de la Banque Alimentaire par le versement d'une aide substantielle.

La Banque Alimentaire est également très attentive à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Hervé Féron rappelle qu'il est fier d'avoir cosigné la Proposition de Loi astreignant les grandes surfaces à proposer leurs invendus alimentaires à des associations caritatives. Il souhaite d'ailleurs faire une proposition importante : ne pourrait-on pas inclure ces dispositions visant à obliger les magasins de commerce de détail de plus de 1.000 m<sup>2</sup> à proposer leurs denrées invendues mais encore consommables dans le projet de loi sur l'activité et la croissance, dite « loi Macron » ?

